



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/41/349  
S/18070

20 mai 1986

FRANCAIS

ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante et unième session  
Points 19, 33, 36 et 70 de la  
liste préliminaire\*

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR  
L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS  
ET AUX PEUPLES COLONIAUX  
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT  
SUD-AFRICAIN

QUESTION DE NAMIBIE

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION  
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE  
INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE

Quarante et unième année

Lettre datée du 20 mai 1986, adressée au Secrétaire général par  
le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de  
l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la déclaration que le Gouvernement soviétique a faite le 20 mai 1986 au sujet des agressions commises par le régime sud-africain contre le Zimbabwe, le Botswana et la Zambie.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 19, 33, 36 et 70 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité, et de le transmettre au Conseil des Nations Unies pour la Namibie, au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et au Comité spécial contre l'apartheid.

Le Chargé d'affaires par intérim,

Mission permanente de l'Union des  
Républiques socialistes soviétiques  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) V. V. SHUSTOV

\* A/41/50/Rev.1 et Corr.1.

ANNEXE

Déclaration du Gouvernement soviétique

Le monde a une nouvelle fois été le témoin d'une intensification de violences en Afrique australe. Le régime raciste sud-africain, faisant à nouveau preuve de son total mépris des normes du droit international et des règles civilisées a commis un acte de banditisme contre les pays africains voisins.

Le 19 mai au matin, des unités spéciales des forces armées sud-africaines ont mené des raids contre des objectifs situés dans la capitale du Zimbabwe, Harare, et à proximité de la capitale du Botswana, Gaborone. L'aviation sud-africaine a attaqué un camp de réfugiés sud-africains situé non loin de la capitale de la Zambie, Lusaka. Ces attaques ont fait des victimes et des dégâts. Le représentant du commandement des forces armées du régime raciste a déclaré que ces raids visaient les bases de l'African National Congress (ANC) - organisation de libération luttant pour l'élimination de l'inhumain système sud-africain d'apartheid.

Ce nouveau crime de la soldatesque sud-africaine ajoute un nouveau maillon à la chaîne des actes d'agression que ne cessent de commettre les racistes contre des peuples africains indépendants. Les desseins du régime de Pretoria sont clairs : terroriser les Etats libres du continent, les contraindre à renoncer à soutenir la juste cause des patriotes sud-africains et soumettre les peuples de ces pays.

Il est impossible de ne pas remarquer les sombres liens qui existent entre les attaques des racistes de Pretoria et les agissements analogues quant à leur style et aux méthodes employées, de leurs protecteurs d'outre-Atlantique. La politique de terrorisme d'Etat menée par le Gouvernement américain, notamment l'attaque barbare qu'il a récemment lancée contre la Libye et les menaces incessantes qu'il dirige contre d'autres Etats épris de liberté, sert de modèle au régime sud-africain, déclaré à la Maison-Blanche "allié historique" des Etats-Unis.

Le régime d'apartheid s'efforce de prolonger son existence en exerçant une répression sanglante en Afrique du Sud et en agressant les pays voisins. Cela confirme encore une fois cette vérité indiscutable que le racisme érigé en politique d'Etat constitue une grave menace pour la paix et la sécurité des peuples, qu'on ne saurait y apporter des réformes et qu'il faut donc immédiatement et totalement l'éliminer.

L'Union soviétique condamne fermement l'attaque des racistes sud-africains contre le Zimbabwe, le Botswana et la Zambie. Fidèle à sa politique visant à renforcer la paix universelle et la sécurité des peuples, elle exige résolument que les autorités sud-africaines mettent immédiatement fin à leur politique criminelle de terreur et de force. Si l'on veut que la paix règne sur notre planète, il est temps que l'on satisfasse à l'exigence de la communauté internationale en adoptant des sanctions globales et obligatoires à l'encontre du régime raciste sud-africain, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.